

Nous n'avons pas connu les renseignements que Mr. Gordon se propose de nous communiquer ; et que je crois utile d'entendre aujourd'hui, au lieu de renvoyer la décision à la prochaine tenue. Arrêtez donc voir admettre l'urgence.

Mr. Cruzat. — Si l'on dit qu'il n'y a pas de fonds de la ville, on se trompe. On a des fonds de la ville, mais on ne les a pas distribués. On les a réservés pour payer le pavage de la ville. On a des fonds de la ville, mais on ne les a pas distribués. On les a réservés pour payer le pavage de la ville.

Mr. Gordon. — Si j'insiste pour obtenir que l'urgence soit déclarée, c'est que je crois pouvoir produire tous les renseignements nécessaires, et satisfaire à toutes les objections qui pourraient être faites. D'ailleurs, le temps est précieux, les ouvriers qui ont fini le pavage depuis la rue du Canal jusqu'à celle Notre Dame, attendent l'ouvrage et dans peu de temps il deviendra impossible de payer, alors le commerce en souffrira.

Je vais prouver que l'on a des fonds suffisants de disponibles pour payer le nouveau levé, et les rues désignées pour être pavées en même temps, soit de si peu d'argent, qu'elles ne demandent que peu de frais, d'ailleurs elles établiront des communications si importantes entre la nouvelle levée et la rue des Tchoupitoulas, déjà pavée, que je ne pense pas qu'on se refuse à en accorder le pavage.

Mr. Canonge. — Je viens d'entendre tout à l'heure un "opérateur" municipal, de la part de Mr. Burth: il annonce qu'il est disposé à voter en faveur de la résolution, cependant dit-il, il approuve l'urgence, parce qu'il n'a pas de renseignements suffisants et qu'il veut entendre ceux que Mr. Gordon va produire ; mais, ce n'est pas vous, Monsieur, qui êtes prédisposé à approuver, qui avez besoin de ces renseignements, c'est à nous, qui ne sommes pas disposés à les écouter, nous devons pour nous persuader.

Nous n'avons pas besoin de demander le but ; on voit qu'il s'agit d'un quartier privilégié dont on voudrait faire un paradis terrestre, enfin, d'un quartier où l'on voudrait que les habitants puissent aller à bus de bois sans y être obligés. Le moindre petit marchand s'est vainement récrié sur l'urgence pour une résolution d'emprunt de 50 mille piastres destinées au pavage et aux banquettes du carré de la ville, l'urgence a été refusée. En conséquence je suis disposé à entendre Mr. Gordon, mais un autre jour. Mr. Burth nous dit que nous pouvons renvoyer la question à un autre jour ; en seroit nous les maîtres si une fois la majorité s'est prononcée, il faudra bien qu'elle soit mise aux voix. Et s'il convient à ceux qui veulent que le faubourg supérieur soit pavé de suite, qui sont pressés de voir, ils seront pressés aussi de faire passer la résolution. Je pense donc que pendant qu'il en est encore temps nous devons nous opposer à l'urgence.

Mr. Gordon. — Je ne pensais pas qu'il pût s'élever une si longue discussion sur un sujet si simple. Il a été alloué \$50,000 pour le pavage du faubourg Ste. Marie, le pavage entier qui est demandé coûtera \$53,936, la différence serait de \$3,936 ; mais en calculant le prix du pavage de la rue Peiras à \$333, de la rue Delors à \$333, et celui de la rue Girod à \$449, dont les propriétaires doivent payer les deux tiers, et le total du pavage ne s'élevant qu'à \$38,202, il reste une différence de 11,800 piastres environ, dont l'emploi suffira à tout le pavage demandé, puisque les habitants consentent à payer quand sur eux les deux tiers et quant à la Nouvelle Levée un tiers. Le comité se fait donc que réclame une justice due au demandeur l'exécution d'une chose qui a été arrêtée par une ordonnance de police. On pourrait donc concevoir que quelque chose pourrait se passer, on n'a rien dit.

Mr. Burth. — Je me suis produit tous les renseignements nécessaires à cet égard, et j'ai pu prouver que le pavage de la ville est possible. Le levé de la ville est possible, puisque la somme entière a été allouée par une résolution.

On voit certainement que la résolution proposée, mais non pas pour l'urgence. Je demande que la discussion soit renvoyée, cependant je ne pense pas qu'on ait la résolution en justice, mais avec un budget de \$50,000 en faveur du faubourg Ste. Marie, si ceux qui y ont dirigé les travaux du pavage ont économisé, nous devons nous opposer de voir qu'on puisse trouver moyen de payer des rues de plus, nous avons des fonds de la ville, mais à faire, car il faut tout en venir à payer cette partie là. C'est le fait de l'urgence. Je suis persuadé, et je pense que je ne suis pas le seul, que le faubourg Ste. Marie a droit de dépendre du pavage de la ville, et que lui a été alloué ; mais je pense que ceux qui n'ont aucun droit sur les fonds de la ville, qui seront affectés au pavage et à la réparation du carré de la ville.

On a parlé d'exécutions, mais il y a un budget, et qui payent ces dépenses. On a alloué \$50,000 au pavage, mais on n'a pas alloué ce qui est alloué au plus pressé, et qui est le plus pressé. On devait le payer, mais on ne peut pas le payer, car on n'a pas les fonds de la ville.

Mr. Burth. — Je crois que le pavage de la nouvelle levée ne peut passer qu'après la réparation des rues. Mais l'intention de ces Messieurs a été de faire que le pavage soit fait.

Mr. Canonge. — C'est une singulière réclamation de l'exécuteur, il suffira d'avoir un petit budget pour payer sans cesse dans le trésor, n'est-ce pas un honneur qui mériterait trop loin, et enfin en admettant qu'il reste quelque chose de l'exécuteur actuel, il suffira si l'on entreprend les travaux qui laissent seulement un léger excédent, pour entreprendre d'autres travaux auxquels

on devra subvenir, et d'excédent en excédent, on nous mènera à des dépenses infinies, toujours faites dans l'unique objet de l'embellissement du nouveau Paradis terrestre.

Mr. Cruzat. — Il y a moyen d'arranger tout, il faut besoin de vérifier et de repasser les calculs, et de consulter quelques habitants du faubourg, pour savoir si leur intention est réellement de payer les deux tiers du pavage des trois rues désignées, et le tiers de la Nouvelle Levée. Mais je demande en même temps que le comité de pavage soit autorisé à continuer le pavage pour ne pas retarder les travaux importants pour le commerce ; pendant ce temps on pourra le tenir sous pression la résolution et l'urgence.

Mr. Burth. — La seule chose réellement raisonnable qui ait été dite depuis l'ouverture de la discussion, est ce que vient de proposer Mr. Cruzat. Mais comme il est important la proposition de Mr. Gordon n'est pas dénaturée ; je demande que les deux tiers soient joints à la résolution.

Mr. Le Récorder. — La question est sur la disposition des règles — rejetée.

Mr. Canonge. — Je propose l'impression de la proposition de Mr. Gordon.

Mr. Burth. — Je demande qu'on y ajoute les pièces fournies par le voyer — Accordé.

Mr. Palfrey propose une résolution pour payer les sommes qui restent dues sur les dépenses faites pour la réception du général Lafayette. La résolution est lue.

Mr. Cruzat. — Je demande qu'il soit nommé un comité pour recevoir les réclamations qu'il peut y avoir à faire.

Mr. Palfrey lit l'état des sommes arrêtées par le comité.

Mr. Cruzat. — Il y a des comptes que je ne vois pas compris dans ces sommes, et la justice veut que si l'on paye les uns, ce ne soit au détriment des autres. Il y a eu des impressions de commandes, le nom du comité d'arrangement de la réception du général Lafayette ; toutes les éditions de l'Argus et du Courrier ont été retenues au carré, et l'on n'y a inséré que ce qui était produit au nom du comité, par l'un de ses membres. En conséquence, il est de toute justice que la réclamation des imprimeurs soit admise aussi bien que toute autre.

Mr. Burth. — Je demande le renvoi à un comité qui recevra les réclamations, et je ne vois pas qu'il puisse y avoir contre cette demande une objection raisonnable — Accordé.

Mr. Burth propose une résolution par laquelle le maire sera autorisé à nommer une commission de trois membres, choisis dans chacun des faubourgs Lacourse, Saint-Delors et de l'Association, lesquels seraient chargés de la surveillance des travaux relatifs à ces faubourgs. — Après une légère observation, le projet de résolution est adopté. Les membres proposés pour cette commission, sont : Mr. A. Stone, L. Palfrey, et Mr. Burth.

Mr. Canonge demande que l'on s'occupe de la résolution que j'ai proposée pour un emprunt de \$50,000 pour être employés au pavage et aux banquettes du carré de la ville.

On donne lecture d'une autre proposition tendant à autoriser le trésorier à publier des avis relatifs au paiement des taxes qui devront être payées à son bureau, dans le mois qui suivra l'échéance du trimestre sous peine d'une amende de 25 p. cent du montant de la taxe en retard.

Mr. Bacas. — Ces articles ont été déjà proposés et rejetés. Les personnes qui ne s'en sont pas aperçues, seraient exposées à être frappées de l'amende, par ignorance de ces avis, et ceux qui ne lisent pas les journaux, sont en général de la classe la moins aisée, sur laquelle on ne peut pas nouveau fardeau. D'ailleurs le trésorier est assez bien rétribué pour payer ses collecteurs.

Mr. Canonge. — Il y avait eu, en effet une résolution de présentée à cet égard, mais elle n'a été rejetée par le maire, que parce qu'il y était aussi question des votes à ceux qui ne doivent être payés qu'une fois l'an, et non pas par trimestre.

Le trésorier a un appartement, en apparence très-beau, mais il est tenu de payer lui-même un tiers de la lire et deux commis, si l'on veut ajouter encore un ou deux collecteurs qui lui resterait-il ? Ce n'est pas que je ne croye que si l'on voulait par l'année mettre cette place à l'adjudication, il n'y aurait pas de gens qui s'occuperaient de la rendre pour rien ! Mais ce genre d'économie pourrait se payer cher. Il y a eu assez d'exemples de comptables infidèles, pour que nous tâchions de conserver la sévérité dont nous jouissons avec le recenseur actuel ! Je pense donc qu'on doit adopter la résolution.

Mr. Bacas. — Le perceveur peut se passer de payer des commis ; le Conseil, en lui donnant un traitement de \$6000, ne l'a pas astreint à payer des commis à \$1000, ni des collecteurs à 5 p. 100 ; c'est, il est vrai, le taux que paye le commerce, mais ici il n'y a qu'une course à faire, ensuite à poursuivre en justice ! Mais obliger la masse à lire des avis, et à venir au bureau, sous peine d'une amende de 25 p. 100, cela me paraît injuste !

Mr. Blanc. — Je demande qu'au lieu d'avis dans les journaux, il soit donné des notifications à domicile, de venir payer au bureau du trésorier.

La résolution mise aux voix, est rejetée.

Mr. Gordon après avoir obtenu l'urgence, présente une résolution pour vente de terrains de la ville à 1, 2 et 3 ans — adoptée. (La suite au numéro prochain.)

PHUILLETON.

La semaine dernière, un voleur s'introduisit dans une maison particulière rue Ste.-Anne, dans la nuit ; il était déjà parvenu jusqu'à l'armoire qui se trouvait dans la chambre à coucher, lorsqu'il fut saisi au collet, par la maîtresse du logis, qui eut assez de courage pour le retenir jusqu'au retour de son mari. Ce nègre est maintenant en prison.

Rien n'était plus à propos, sans doute, que la révision des ordonnances du Conseil de Ville, c'était une espèce de cahos où l'on ne pouvait qu'entrevoir la lumière ; d'ailleurs elle se présentait à travers tant de facettes que chacun voyait à sa guise, et si l'un trouvait un subterfuge pour violer les ordonnances, l'autre n'en manquait guères pour s'éviter la peine de les faire exécuter ; aussi tombaient-elles toutes de vétusté ; et il fallait leur donner une nouvelle vigueur, un nouveau caractère d'authenticité pour rendre à la machine administrative une direction et une exécution régulières.

Mais il semble que la révision des ordonnances ait tout-à-coup arrêté les rouages de notre police. Tout semble en stagnation à cet égard ; et particulièrement en ce qui regarde la police des banquettes et celle de l'intérieur des cours. Les odeurs les plus infectes, les miasmes les plus putrides s'exhalent de toute part ; et pour peu que l'expectative du code rectifié des ordonnances dure jusqu'à la fin de l'été, il est à craindre que l'insalubrité croissante de la ville ne prive beaucoup d'honnêtes citoyens de jouir des bienfaits d'une police régulière.

DES ESCORTASTIQUES AUX EMPLOIS MILITAIRES.

Il faut du temps avant que l'opinion publique parvienne à renfermer chaque homme dans les fonctions de son état.

Dans le règne de Louis XIII, premier sujet d'empire, le cardinal de Richelieu était grand maître de l'artillerie ; le cardinal de la Vallée était général d'armée, il commandait en Allemagne, en Lorraine, en Flandre, en Italie, et l'armée se trouvait sous lui ; et l'on a vu de Bordeaux être amiral.


Un frère quêteur étant chez une dame qu'il voulait mettre à contribution, parlait presque aussi bien que Sénèque par le mépris des richesses ; et pour lui citer un grand exemple, il disait avoir renoncé lui-même à son bien qui était considérable.

— Pour servir mieux fait, lui dit-elle, de renoncer au bien d'autrui.

Un médecin de Poitiers, mort vers 1745, fut appelé un jour auprès d'un malade. La femme de celui-ci l'interrogea sur l'état de son mari — Il est très-mal. — Qu'a-t-il donc? — Le pourpre. — Le pourpre ! à quoi le connaissez-vous? — Voyez ses mains, comme elles sont violettes. — Hé ! Monsieur, mon mari est teinturier — Ah ! je n'en savais rien, j'aurais juré qu'il avait le pourpre, et vous êtes bien heureuse qu'il soit teinturier.

Pierre Ier., empereur de Russie, aussi attentif à l'économie intérieure de son vaste empire qu'à son système général de la politique, descendait à cet égard dans les moindres détails. Il est à remarquer que certains seigneurs de sa cour faisaient une dépense à laquelle leurs revenus ne pouvaient pas suffire ; il en fit venir un dans son cabinet, et lui demanda d'un ton plein de confiance et d'intérêt, à combien montait la dépense annuelle de sa maison. Le russe, à qui une pareille idée n'était peut-être jamais venue dans l'esprit, s'excusa sur son ignorance, et pria l'empereur de permettre qu'il fit appeler son intendant qui pourrait répondre tout de suite à cette question. — Tu ne sais donc pas, lui dit l'empereur, combien il te faut d'argent annuellement ? Je t'aurais cru plus de bon sens mais n'importe : voyons si nous ne viendrons pas à bout de faire nos comptes de calcul. Quelques centaines de roubles de plus ou de moins ne seront pas une affaire, pourvu que nous puissions découvrir à peu près la somme principale. — Le russe fut obligé de s'asseoir devant une table à côté de l'empereur, qui se mit à lui demander, article par article, ce qu'il lui en coûtait pour ses chevaux,

pour ses domestiques, pour ses habits, pour ses festins qu'il donnait, &c. L'empereur nota tout ce que le russe lui dit, et en fit une somme dont celui-ci fut effrayé, mais sans pouvoir rien objecter. — A présent dit le monarque, voyons combien tu as de revenus. — Le courtisan eut assez bien répondu sur cet article ; mais il eut beau faire, la totalité de ses revenus n'égalait pas la moitié de la dépense. Alors Pierre jeta sur lui un regard menaçant ; le seigneur voulait chercher des excuses ; Pierre, sans lui en laisser le temps, lui dit : — Comment, scélérat, tu me trompes donc ou mes sujets ? — Et le laissant par les cheveux, il lui donna la bastonnade, suivant sa coutume, de manière que ce malheureux seigneur put à peine se redresser sur ses pieds. — Va-t-en à présent, reprit alors Pierre, et fais rendre compte à ton maître d'hôtel de la même manière. — Approuvez tous deux que la dépense ne doit jamais excéder la recette, et que quiconque vit aux dépens d'autrui, que ce soit de son maître ou d'un autre, est un fripon aussi punissable que le voleur qui prend dans une cassette. — Aussitôt que cet événement fut connu, il se fit un grand mouvement dans les maisons de tous ceux qui n'avaient pas envie de faire en personne un pareil calcul avec l'empereur.



Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA Nlle-ORLEANS.

Aucun navire d'expédition, hier.

Arrivés.

Navire Anglais Prince Regent, Brown, de Liverpool, avec du charbon à And. Lockart & co.

Navire Français Nautilus, Leclait, Vers-Cruz, sur lest.

Brick Schiller, Brooks, Newport, R.I., chargé de bois, blanc de baleine, foins, sa capt.

Golette Hepper, Arnaud, Rio Branco, chargement, espèces et tin, à ordre.

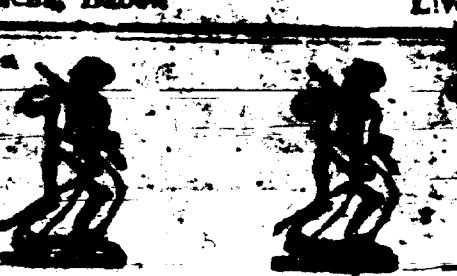
Partis.

Navire Tennessee, Eveleigh, New-York.

Navire Trecott, Bishop, Liverpool.

Navire Frederick, Sigant, Congo.

Brick Pamela, Bacon, Liverpool.



Esclaves marrons détenus en Prison.

A BAYON-ROUGE :

Un nègre nommé Tom, taille de 5 pieds 5 pouces, ayant deux cicatrices sur le côté gauche du cou, et une autre sur la figure. Il se dit appartenir à Mr. Jean Baptiste, demeurant à environ 5 milles de la Nouvelle-Orléans.

Un nègre nommé Moses, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 28 ans, ayant une cicatrice sur le front, taille juste. Il se dit appartenir à Mr. John Lee, à la Nouvelle-Orléans.

Un nègre nommé William, taille de 5 pieds 8 pouces, âgé de 29 ans. Il se dit libre.

Un nègre nommé Louis, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 37 ans, ayant deux petites cicatrices sur le front. Il se dit appartenir à la Nlle-Orléans.

Un nègre nommé Enoch, taille de 5 pieds 11, âgé de 22 ans. Il se dit libre.

Un griffon nommé Aaron, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé de 35 ans, se disant appartenir à Mr. John Thompson.

VIS. — Le sousigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une Boutique à Houloren, sur de Chartes No. 187, entre les rues St. Pierre et Jefferson, récemment des fabriques de la Suisse, où il a travaillé pendant plusieurs années, et où il a travaillé avec les patriotes, n'ayant qu'à se féliciter de l'attention qu'ils daigneront lui accorder. Toute espèce d'ouvrage de Peper, et de toute espèce de vêtements, et de tout ce qui est nécessaire, telles que :

- Huile d'olive, en parties, première qualité.
- Anisette surfine, de France.
- Fruits à l'eau de rose.
- Item au vinaigre.
- 3 caisses de Raisins de Lavange double, ambrée.
- Librairie, de France, Angers.
- Gaigne d'Angers.
- Une caisse contenant 25 douz. Bas de coton &c.
- Bas de coton, 2-4, sans doublure ambrée.

THEARD JUNIOR.

ON IMPRIME

TOUTE ESPEC D'OUVRAGE, EN FRANÇAIS, ANGLAIS ET ESPAGNOL.

Sur Bureau de l'Abbe, rue St.-Pierre.

BLANCS pour bureaux des Juges associés de la Cour de Cité,

A vendre à l'imprimerie de l'Abbe.